

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNEArrondissement de
SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt six, le jeudi vingt août, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

Date de convocation : 14 août 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	8
Votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme MOULINIER Annie, Mme DUMAS Natacha, M. RAYNAUD Sylvain.

Absents : Mme GAILLARD Christine (procuration à Mme PESQUIER Marie-Eugénie), Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

Secrétaire : Mme DUMAS Natacha

2026-45 : Création d'un emploi d'agent recenseur

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la fonction publique et notamment l'articles L332-23 1° ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement 2027 ;

Il propose la création d'un emploi de contractuel à temps non-complet en application de l'article 332-23 1° de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels, pour la période allant du **21 janvier au 20 février 2027**.

La rémunération de l'agent sera constituée de l'indemnité versée par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents ou représentés la création et la rémunération de l'emploi tel que décrit ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie, le 21 août 2026

Le Maire, Claude SAUTIER



Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture le 21/08/2026

Publié le 21/08/2026